CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône, le 8 avril 2026

> *Président*

Préfecture
M. Dominique DUFOUR
Préfet de Saône-et-Loire
196, rue de Strasbourg
71 021 MÂCON Cedex 9

N.réf. > 49 - 2026

OBJET > Conflit au Moyen-Orient
Nécessité d'agir pour protéger les artisans du Bâtiment et des Travaux publics

Monsieur le Préfet,

Face au conflit persistant au Moyen-Orient, la CAPEB demande au Gouvernement d'agir pour limiter les effets de la hausse excessive du prix du pétrole sur le prix des carburants et des matériaux, afin de protéger les entreprises artisanales du BTP, déjà très fragilisées par une activité en recul.

Depuis plus de deux ans, notre secteur traverse en effet une crise profonde, avec une baisse d'activité de près de 4 % et la perte de 30 000 emplois au plan national (- 549 en Saône-et-Loire).

Le contexte international actuel constitue donc une source de préoccupation majeure pour les artisans. La hausse spéculative des prix des carburants et des matériaux, ainsi que les risques de nouvelles perturbations dans l'approvisionnement de certaines matières premières, pèsent directement sur leur activité.

Les entreprises du bâtiment sont particulièrement exposées et fortement dépendantes du gazole pour leurs déplacements quotidiens vers les chantiers. Elles restent aussi très sensibles à l'évolution des coûts des matériaux. Cette situation vient aggraver des trésoreries déjà fortement dégradées.

Après deux ans de crise, nos entreprises ne se relèveraient pas d'une nouvelle inflation des prix des matériaux. Le redressement de l'activité passe impérativement par un environnement économique stable et lisible.

La CAPEB a d'ores-et-déjà interpellé les acteurs du secteur, notamment les industriels et les distributeurs, sur les conséquences d'une augmentation des prix des matériaux pour les entreprises artisanales du BTP déjà fragilisées et les appelle à s'engager sans tarder à limiter au maximum les répercussions de cette crise.

Nous avons aussi demandé au Gouvernement de réactiver le comité de crise interministériel dédié au bâtiment et créé à la demande de la CAPEB, pour suivre avec la plus grande attention l'évolution des prix des matériaux et éviter toute dérive.

.../...

CONFÉDÉRATION
de l'ARTISANAT et des
PETITES ENTREPRISES
du BÂTIMENT
de SAÔNE-ET-LOIRE

5, rue George Eastman
CS 10026 - 71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex

Tél. : 03 85 90 97 70
Fax : 03 85 90 97 79

capeb71@capeb71.fr
www.capeb71.fr
Siret n°417 959 079 00027

Membre de
U2P union des entreprises de proximité
SAÔNE-ET-LOIRE

.../...

Concernant les hausses du prix du pétrole, qui se répercutent à la pompe, un accompagnement de l'État est indispensable pour permettre aux entreprises d'absorber l'augmentation du prix de l'essence et de continuer à travailler dans de bonnes conditions. A ce titre, la CAPEB 71 demande :

- à ce que les surplus de recettes fiscales (TVA) sur les carburants soient réaffectés pour aider directement les entreprises artisanales du BTP notamment ou alors, qu'un mécanisme de « blocage de la TVA » soit instauré pour limiter les hausses ;
- une égalité de traitement pour toutes les entreprises qui utilisent du GNR (et pas seulement les transports, les agriculteurs et les pêcheurs). Nos entreprises demandent à pouvoir acheter le GNR au même prix que les agriculteurs ;
- de pouvoir, durant cette crise, récupérer 30 centimes de plus par litre de gazole, soit 45,56 sur l'accise (TICPE) pour les poids lourds (7,5 t et plus) comme les transporteurs ;

De plus, dans ce contexte de tension économique renforcée, l'adoption de mesures permettant de faciliter l'accès aux marchés des entreprises artisanales et de soutenir leur niveau d'activité devient d'autant plus urgente. C'est pourquoi, la CAPEB demande aussi l'application d'une TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation et pas seulement sur la rénovation énergétique (cela générerait + 1,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 10 à 20 000 créations d'emplois).

Nous vous saurions gré, Monsieur le Préfet, de bien vouloir relayer notre message auprès du Gouvernement.

Nous demeurons à votre entière disposition pour vous rencontrer et apporter tout renseignement complémentaire que vous estimeriez nécessaire.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre très haute considération.

Le Président
Denis GUIGUE